

DECISION DU MAIRE 2024/026

Madame la Maire de Bourbon-Lancy

OBJET :

**Attribution du
marché de
fourniture, livraison
et entretien des
vêtements de travail**

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame la Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant la volonté de la Ville de Bourbon-Lancy de confier une prestation de services pour la fourniture, livraison et entretien de vêtements de travail,

Vu la proposition de M.A.J ELIS LOIRE – 952 rue Saint-André – BP 14 – 42153 RIORGES,

DECIDE :

ARTICLE 1 : de confier à M.A.J ELIS LOIRE une prestation de services pour la fourniture, la livraison et l'entretien des vêtements de travail.

ARTICLE 2 : Le montant de cette prestation **est ainsi porté à 1 186.01 € HT par mois** sur une durée de 1 an reconductible deux fois.

ARTICLE 3 : En fonction des besoins et des mouvements de personnel, le nombre de porteurs fluctue en plus ou en moins chaque mois et modifiera donc le montant mensuel de base de 1 186,01 € HT mensuel.

ARTICLE 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée :

au représentant de l'Etat,

- à Mme la Directrice Générale des Services pour exécution,

- à Mme la Comptable du SGC du Charolais Brionnais, Centre des Finances Publiques de Charolles.

Communication sera donnée au Conseil Municipal lors de sa réunion la plus proche.

Fait à BOURBON-LANCY, le 28 mai 2024.

Edith GUEUGNEAU

Maire

